

Nouveaux AAS : se sont-ils perdus en cours de route ?

Les 117 AAS recrutés en novembre 2022, et annoncés par la DPMP à grand renfort de publicité, se sont-ils perdus en cours de route ??? Cette question, nous sommes légitimement en droit de la poser ! Car s'ils sont se perdus comme la promesse de nouvelles tenues que nous attendons depuis plus de 2 ans, il va falloir être patient...

Sans compter que le nombre d'AAS recrutés est ridicule comparé aux besoins réels consécutifs aux départs depuis 2016. **Dans toutes les brigades, nous fonctionnons en sous effectifs et rencontrons les plus grandes difficultés à poser des jours de congés, JRTT ou RC, bien mérités !**

La cause : une gestion hasardeuse des effectifs d'AAS depuis leur intégration à la DPMP.

Les problématiques liées à l'allongement de la carrière et au non-renouvellement d'effectifs usés par le travail sont nombreuses et s'y ajoute progressivement la démotivation.

La **CFTC** le répète à la Direction ! Ce n'est pas avec des effectifs aussi bas que l'on peut travailler sereinement et assurer notre mission de service public auprès des Parisiens.

Les fermetures sont désormais effectuées - en grand nombre - quotidiennement par la PM, alors que ce n'est pas sa mission ! Et ce n'est pas l'arrivée (... on ne sait quand...) de 117 AAS qui comblera la perte sèche d'environ 400 AAS depuis 2016 !

Nous demandons - une fois de plus - un recrutement pluriannuel et massif, permettant de retrouver l'effectif de 2016.

Nouvelles tenues : après 2 ans d'attente !

Les nouvelles tenues sont - enfin – arrivées dans les brigades après plus de 2 ans d'attente ! Faut-il remercier la DPMP ou bien s'insurger ?

Pendant ce temps, **nombre d'AAS sans dotation étaient contraints de travailler en civil ou d'acheter eux-mêmes des tenues adaptées !**

Cerise sur le gâteau : les nouvelles chaussures fournies ne sont pas adaptées aux journées de marche : beaucoup de collègues se plaignant de douleurs au niveau à la voûte plantaire...

Pass Navigo : à quand l'actualisation du remboursement ?

Dernier point, mais de taille : la DPMP n'a pas pris en compte l'augmentation du PASS NAVIGO en janvier 2023, et le **remboursement est resté sur la base du tarif 2022.**

La **CFTC** demande un réajustement et un paiement rétroactif de la différence.

Claude ROYER : clauderoyer@paris.fr | 06 44 88 35 49

Délégué **CFTC** en charge de la Surveillance

